



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/719

Approbation d'un nouveau tarif d'entrée au Musée d'art contemporain

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/719 - APPROBATION D'UN NOUVEAU TARIF D'ENTREE AU  
MUSEE D'ART CONTEMPORAIN (DIRECTION DES  
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La délibération du Conseil municipal n° 2016/2641 du 16 décembre 2016 concernant la grille tarifaire des musées de la Ville de Lyon fixe entre autres les tarifs d'entrées du MAC comme suit :

- exposition temporaire / Plein tarif 8 €- Tarif réduit 4 €;
- grande exposition / Plein tarif 9 €- Tarif réduit 6 €

Afin de répondre à de nouvelles programmations et pour faciliter les alternances de montage des expositions temporaires, le macLYON souhaite introduire de nouveaux tarifs d'entrée du musée en cas de réduction de la surface d'exposition. En cas de fermeture d'au moins un niveau du MAC, les tarifs ci-dessous s'appliqueraient :

- exposition en surface réduite / Plein tarif 6 €- Tarif réduit 3 €

Le macLYON pratique la vente en ligne et, dans ce cas, si un visiteur achète son billet pendant la période d'exposition réduite (soit à 6 ou 3 €) sur le site du macLYON mais qu'il se présente alors que le tarif en vigueur est redevenu conforme à celui de la délibération du Conseil municipal n° 2016/2641, il convient que le visiteur règle la différence. Ainsi, le macLYON propose de fixer un tarif billet complément comme suit :

- complément /exposition temporaire surface réduite / Plein tarif 2 €- Tarif réduit 1 €;
- complément /grande exposition surface réduite / Plein tarif 3 €- Tarif réduit 3 €

Comme spécifié dans les conditions générales de vente, le remboursement ne s'effectue pas en dehors d'un motif impérieux. Si un visiteur achète un billet en ligne au tarif le plus élevé, il ne bénéficiera pas d'un remboursement du complément s'il se présente pendant la période d'exposition en surface réduite.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016/2641 du 16 décembre 2016 ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

**DELIBERE**

- 1- Les tarifs exposition en surface réduite et complément sont approuvés et applicables à partir du 5 avril 2021.

- 2- Les recettes seront imputées sur les crédits inscrits au budget du macLYON, nature 7062, fonction 314, chapitre 70.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET